Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213502529-20260428-2026_04_08-DE

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES LANDES

Département d'Ille et Vilaine

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 avril 2026

Convocation du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FESSELIER Christophe.

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 15
Votants	: 15

Etaient présents : Christophe FESSELIER, Marie-Noëlle GEORGEAULT, Mickaël LERÉTRIF, Jocelyne GAUTIER, Joël DÉSILLES, Marylène MÉRET, Franck ROUXEL, Patrice LEQUEUX, Patricia RONDEAU, Vincent DÉSILLE, Samuel GARDAN, Nicolas ROCHER, Marie MARTIN, Virginie BASSET, Laura FAUVEL-LARCHER

Absent Excusé :
Absent :

Madame Virginie BASSET a été nommée secrétaire de séance.

INFRACOS – BOUYGUES TELECOM – AVENANT DE TRANSFERT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU SITE DE TELECOMMUNICATION SIS A LA BRUERE

2026-04-08

Considérant que la Commune de Saint Aubin des Landes a conclu le 11 décembre 2020 avec son Exploitant, la société ORANGE et la Société INFRACOS une convention d'occupation du Domaine Public permettant l'établissement et à l'exploitation d'un site de télécommunication mobile, dénommée ci-après la « Convention ».
Constatant que la Société INFRACOS a cédé l'ensemble des infrastructures déployée sur le site à la Société BOUYGUES TELECOM et qu'il convenait en conséquence de transférer la Convention au cessionnaire de ces infrastructures, afin que celui-ci exploite pleinement ledit site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la conclusion d'un avenant de transfert entre, d'une première part la Commune de Saint Aubin des Landes, d'une deuxième par son Exploitant la Société ORANGE, d'une troisième part la Société INFRACOS et d'une quatrième part la Société BOUYGUES TELECOM ayant pour objet de transférer le bénéfice et les droits et obligations découlant de la Convention de la société INFRACOS vers la Société BOUYGUES TELECOM ;**

- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert tel qu'annexée à la présente délibération et toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Secrétaire de séance,

Virginie BASSET

Le Maire,

MAIRIE DE ST-AUBIN DES LANDES (Ille-et-Vilaine)

Christophe FESSELIER